

INSTRUCTION COMMUNE

ÉTOILE ARGENT

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 12

OCOM C309.05 – PLANIFIER UNE LEÇON D'EXERCICE MILITAIRE

Durée totale : 60 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans l'A-CR-CCP-703/PG-002, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Photocopier les annexes AF à AI pour chaque cadet.

Photocopier les descriptions de leçon et les guides pédagogiques qui se trouvent aux annexes AJ à AP, au besoin.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin de présenter la séquence d'instruction de l'exercice militaire et pour stimuler leur intérêt dans la planification d'une leçon d'exercice militaire.

Une activité pratique a été choisie pour le PE 3 pour orienter les cadets dans le processus de planification d'une leçon d'exercice militaire.

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de cette leçon, le cadet devrait avoir identifié la séquence d'instruction de l'exercice militaire et rédigé un plan de leçon d'exercice militaire.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets connaissent les éléments essentiels d'une leçon d'exercice militaire et qu'ils soient capables de rédiger un plan de leçon d'exercice militaire, parce que cela leur permettra de mieux se préparer à donner l'instruction de l'exercice militaire. Un exercice militaire bien enseigné et bien exécuté entraîne une fierté individuelle, une vivacité d'esprit, une précision et un esprit de corps.

Point d'enseignement 1 **Décrire la séquence d'instruction de l'exercice militaire**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif

INTRODUCTION

La leçon doit être présentée comme suit :

1. donner l'ordre à l'escouade d'adopter une formation appropriée, p. ex., le rang, le « U » ou le demi-cercle;
2. réviser la leçon précédente;
3. décrire le nouveau mouvement;
4. expliquer pourquoi il est important d'apprendre le mouvement;
5. décrire l'endroit et le moment où le mouvement sera exécuté;
6. décrire la façon dont les cadets seront évalués.

CORPS

La leçon doit être enseignée de la façon suivante :

1. faire la démonstration du mouvement au complet, en marquant la cadence;
2. expliquer le mouvement au complet;
3. faire la démonstration de la première partie du mouvement;
4. expliquer la première partie du mouvement;
5. donner à l'escouade l'occasion de poser des questions;
6. faire répéter le premier mouvement par l'escouade (collectivement, individuellement, collectivement) (voir figure 1);
7. faire la démonstration de la deuxième partie du mouvement et de chaque partie subséquente du mouvement, en suivant les étapes 3. à 6., et les expliquer;
8. exécuter deux démonstrations complètes;
9. faire répéter le mouvement au complet pendant que :
    a. l'instructeur marque la cadence;
    b. l'escouade marque la cadence;
    c. l'escouade compte mentalement la cadence.

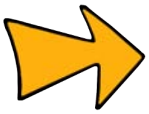
Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

FAIRE LA DÉMONSTRATION DU MOUVEMENT AU COMPLET EN CADENCE

L'instructeur doit faire la démonstration complète du mouvement de l'exercice militaire en cadence. Un instructeur adjoint de la pratique peut faire cette démonstration.

La démonstration doit être faite à partir de différents points d'observation, au besoin.

FAIRE LA DÉMONSTRATION DE LA PREMIÈRE PARTIE DU MOUVEMENT (ESCOUADE UN)



Pour faciliter l'instruction, les commandements de l'exercice militaire ont été décomposés en mouvements individuels, ou en escouade. Le ou les instructeurs doivent faire la démonstration de chaque escouade et l'expliquer.

Pour adopter la position du garde-à-vous de la position en place repos, le cadet doit faire ce qui suit :

Au commandement EN DÉCOMPOSANT, GARDE-À-VOUS, ESCOUADE – UN, fléchir le genou gauche et ramener le poids de son corps sur le pied droit.

FAIRE RÉPÉTER LE PREMIER MOUVEMENT PAR L'ESCOUADE

Faire répéter le premier mouvement par l'escouade collectivement, puis individuellement et de nouveau collectivement.

Directeur des cadets 3, 2008, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure 1 Séquence d'instruction de l'exercice militaire

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

La confirmation de fin de leçon doit respecter les critères suivants :

1. elle doit consister en l'exécution du mouvement enseigné;
2. elle doit se faire au niveau de l'escouade;
3. elle doit mettre l'accent sur tous les aspects du mouvement qui auraient causé des difficultés aux cadets pendant la leçon.

CONCLUSION

La leçon doit se résumer de la façon suivante :

1. énoncer de nouveau le mouvement enseigné et le moment ou l'endroit où il sera exécuté;
2. remotiver les cadets en :
   a. donnant des commentaires sur leur progrès;
   b. énonçant de nouveau la raison pour laquelle le mouvement d'exercice militaire appris est important.
3. décrire la prochaine leçon.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

QUESTIONS

Q1. Décrire une action que l'instructeur doit faire pendant l'introduction d'une leçon d'exercice militaire.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Q2. Décrire la séquence de pratique des mouvements d'exercice militaire.

Q3. Que doit faire l'instructeur pendant la conclusion d'une leçon d'exercice militaire?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. Au début d'une leçon d'exercice militaire, l'instructeur doit :

(1) donner l'ordre à l'escouade d'adopter une formation appropriée;

(2) réviser la leçon précédente;

(3) décrire le nouveau mouvement;

(4) expliquer pourquoi il est important de l'apprendre;

(5) décrire l'endroit et le moment où le mouvement sera exécuté;

(6) décrire la façon dont les cadets seront évalués.

R2. La séquence de pratique des mouvements d'exercice militaire consiste à exercer l'escouade collectivement, puis individuellement et enfin collectivement.

R3. Pendant la conclusion, l'instructeur doit :

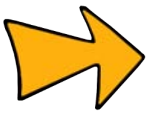
(1) énoncer de nouveau le mouvement enseigné et le moment ou l'endroit où il sera exécuté;

(2) remotiver des cadets en leur donnant des commentaires sur leur progrès et en énonçant de nouveau la raison pour laquelle le mouvement doit être appris;

(3) décrire la prochaine leçon.

Point d'enseignement 2 **Réviser le processus de planification de la leçon**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif



Avant le début de l'activité de planification d'une leçon d'exercice militaire, réviser le processus de planification de la leçon enseigné à l'OCOM M309.06 (Planifier une leçon, section 6), résumé ci-dessous.



Distribuer le document de cours sur le plan de leçon qui se trouve à l'annexe AF, aux cadets.

PROCESSUS DE PLANIFICATION DE LEÇON

Les Forces canadiennes utilisent l'acronyme RESOM pour établir un cadre de travail permettant à l'instructeur de rassembler et d'organiser le matériel de référence en un plan de leçon efficace et pratique.

Rassembler. À cette étape, l'instructeur recherche la matière à traiter durant la période d'instruction en utilisant des documents de cours, comme la description de leçon, le GP et les documents de référence énumérés. Dans le cas où il n'existe aucun document de cours, l'instructeur doit rechercher la matière à enseigner en se servant des documents de référence existants.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Examiner. À cette étape, l'instructeur révise tout le matériel trouvé à l'étape précédente et relève l'information qui est pertinente et actuelle.

Sélectionner. À cette étape, l'instructeur sélectionne la matière qui est pertinente à la leçon. L'instructeur choisit aussi la méthode d'instruction à employer.

Organiser. À cette étape, l'instructeur organise la matière en étapes, de manière à présenter l'information dans un ordre logique.

Maîtriser. À cette étape, l'instructeur rédige le plan de leçon.

DESCRIPTION DE LEÇON

Les descriptions de leçon se trouvent au chapitre 4 de la norme de qualification et plan (NQP). Une description de leçon comporte les deux sections suivantes : l'objectif de compétence (OCOM) et la description de leçon.

Objectif de compétence

L'OCOM représente les trois premiers paragraphes de la description de leçon et répond à trois questions :

- Qu'est-ce que le cadet devrait être capable de faire à la fin de la présente leçon?
- Dans quelles conditions le cadet doit-il exécuter la compétence?
- De quelle façon ou suivant quelle norme le cadet doit-il exécuter la compétence?

Description de leçon

La description de leçon (paragraphes 4. à 11.) contient de l'information sur :

- la matière à enseigner répartie en trois points d'enseignement;
- les méthodes d'enseignement à suivre et la raison pour laquelle elles ont été choisies;
- la durée de chaque point d'enseignement (PE);
- les documents de référence utilisés;
- le matériel d'instruction à utiliser;
- le matériel d'apprentissage à utiliser;
- les modalités de contrôle;
- les remarques à l'instructeur.

GUIDE PÉDAGOGIQUE (GP)

Le GP est utilisé conjointement avec la NQP et d'autres ressources pour donner de l'instruction. Les GP doivent être révisés conjointement avec les descriptions de leçon pour que l'instructeur puisse planifier et préparer adéquatement sa leçon. Voici les six sections d'un GP :

Préparation. Cette section donne des renseignements à l'instructeur concernant :

- les instructions préalables à la leçon;
- le devoir préalable à la leçon;
- l'approche ou la méthode d'instruction.

Introduction. Cette section donne des renseignements à l'instructeur concernant :

- la révision qui pourrait être nécessaire;

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

- ce que le cadet devrait être capable de faire à la fin de la présente leçon;
- la raison pour laquelle les connaissances/compétences enseignées sont importantes.

Corps. Cette section donne des renseignements à l'instructeur concernant :

- le détail des PE et de leur contenu qui sont indiqués au paragraphe 4. de la description de leçon;
- les méthodes d'enseignement suggérées;
- les boîtes d'information donnant des instructions ou des renseignements spéciaux;
- le contenu de la leçon;
- les figures;
- les activités;
- les questions ou les activités de confirmation d'apprentissage.

Conclusion. Cette section donne des renseignements à l'instructeur concernant :

- les devoirs/lectures/pratiques qu'on pourrait demander du cadet;
- la méthode d'évaluation à utiliser qui est énoncée dans la description de leçon;
- les observations finales à adresser à voix haute au cadet;
- tout commentaire/remarque supplémentaire à l'instructeur.

Documents de référence. Cette section énumère les documents de référence qui ont été utilisés pour produire la description de leçon et le guide pédagogique.

Annexes. Cette section contient les renseignements de base pour les PE, les aides didactiques existantes et l'information supplémentaire pour les activités.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

QUESTIONS

Q1. Nommer les cinq parties du processus de planification de leçon.

Q2. Que comprend la portion OCOM d'une description de leçon?

Q3. Nommer les six sections d'un guide pédagogique.

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. Les cinq parties du processus de planification de leçon sont : rassembler, examiner, sélectionner, organiser et maîtriser.

R2. L'OCOM comprend de l'information comme : la matière que le cadet doit apprendre, le matériel à utiliser, la supervision et l'équipement qui seront mis à la disposition du cadet et la norme à laquelle doit satisfaire le cadet.

R3. Les six sections d'un GP sont : la préparation, l'introduction, le corps, la conclusion, les documents de référence et les annexes.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 3 **Superviser les cadets et leur donner de l'aide pendant qu'ils planifient une leçon d'exercice militaire**

Durée : 30 min Méthode : Activité pratique

Dans l'OCOM C309.06 (Enseigner une leçon d'exercice militaire de 15 minutes, section 13), les cadets doivent être en mesure d'enseigner une leçon d'exercice militaire en utilisant un plan de leçon, la séquence d'instruction de l'exercice militaire et la formation d'exercice militaire appropriée. Le plan de leçon rédigé dans cet OCOM sera utilisé pour enseigner cette leçon d'exercice militaire.



Distribuer aux cadets le plan de leçon vierge qui se trouve à l'annexe AG et la liste de contrôle du plan de leçon d'exercice militaire qui se trouve à l'annexe AH.

ACTIVITÉ

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de permettre aux cadets de planifier une leçon d'exercice militaire de 15 minutes.

RESSOURCES

- la liste des sujets approuvés pour une leçon d'exercice militaire de 15 minutes qui se trouve à l'annexe AI;
- les guides pédagogiques et les descriptions de leçon modifiés qui se trouvent aux annexes AJ à AP.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

S.O.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Demander à chaque cadet de choisir un sujet dans la liste de sujets approuvés pour une leçon d'exercice militaire de 15 minutes.

2. Demander aux cadets de se servir de la description de leçon et du GP associés au sujet qu'ils ont choisi pour les aider à rédiger leur plan de leçon d'exercice militaire. Les cadets doivent être en mesure d'enseigner la leçon qu'ils ont choisie dans le cadre de l'OCOM C309.06 (Enseigner une leçon d'exercice militaire 15 minutes, section 13).

3. Circuler dans la salle pour faciliter l'activité et aider les cadets au besoin.



S'assurer que les cadets demandent toutes les ressources dont ils ont besoin pour enseigner leur leçon.

MESURES DE SÉCURITÉ

S.O.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

La participation des cadets à l'activité servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

La planification d'une leçon d'exercice militaire par les cadets servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

Les cadets doivent être prêts à enseigner leur leçon au début de l'OCOM C309.06 (Enseigner une leçon d'exercice militaire de 15 minutes, section 13).

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

OBSERVATIONS FINALES

Les instructeurs doivent continuellement travailler pour améliorer la qualité de l'instruction. La capacité de planifier des leçons d'exercice militaire est une étape essentielle pour rehausser l'assurance de l'instructeur et améliorer la qualité de l'instruction de l'exercice militaire.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

L'OCOM C309.05 (Planifier une leçon d'exercice militaire) doit être enseigné au moins une semaine avant l'OCOM C309.06 (Enseigner une leçon d'exercice militaire de 15 minutes, section 13).

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.